

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANÇQ, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDA (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 7 Décision modificative n°2

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Cette décision modificative n°2 de l'exercice 2024 est destinée à procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal comme sur les budgets annexes.

Budget principal

Les mouvements proposés sur le budget principal concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement

Les dépenses nouvelles proposées sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dépenses fonctionnement	
Charges à caractère général - Diverses actions culturelles	23 000 €
Charges à caractère général - entretien des bâtiments intercommunaux	20 000 €
Charges à caractère général - frais d'affranchissement	18 000 €
Autres charges de gestion courante - Subvention ferme GUILHEMBACQUE	10 000 €
Charges financières	-10 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	61 000 €
Provisions	2 500 €
Total des dépenses de fonctionnement	63 500 €

Ces crédits supplémentaires sont financés de la façon suivante :

- Subvention du centre de vaccination par l'Union Européenne (295 K€),
- Subvention du Département pour le conservatoire qui devient à rayonnement régional (10K€),
- Reprise de provision (recette d'ordre) : 25 K€.

Ces recettes nouvelles permettent, outre le financement des dépenses nouvelles de la section de fonctionnement, d'augmenter le virement vers la section d'investissement de 266,5 K€.

La section d'investissement

Les dépenses nouvelles présentées dans le tableau ci-dessous sont financées par des redéploiements et par des recettes supplémentaires.

Dépenses investissement	
Recapitalisation SEM Pau Pyrénées	2 000 000,00 €
Crédits délégués des aides à la pierre (crédits ANAH pour l'habitat privé)	700 000,00 €
Fonds de concours versés aux communes	500 000,00 €
Pôle d'échanges multimodal (acquisitions foncières)	320 000,00 €
Modules préfabriqués pour la crèche de Mazères-Lezons	150 000,00 €
Ouvrages de prévention des inondations (Ousse des bois)	85 000,00 €
Conteneurs enterrés	53 000,00 €
Acquisition matériel et annulation de titre sur exercices antérieurs	32 000,00 €
Redéploiements	-2 896 000,00 €
TOTAL	944 000 €
Reprise de provision	25 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	969 000 €

Les recettes nouvelles suivantes permettent d'équilibrer la section d'investissement :

- le versement par l'ANAH des crédits délégués des aides à la pierre (montant équivalent à la dépense soit 700 K€),
- le virement depuis la section de fonctionnement (266,5 K€),
- le montant des provisions (2,5 K€).

Des montants sont également prévus en dépenses et en recettes au niveau des comptes 458 dédiés aux opérations pour compte de tiers (convention CITEO pour le traitement des déchets diffus et convention de partenariat dans le cadre des actions de rénovations énergétiques au titre du programme CEE ACTEE).

Budget annexe assainissement

Il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants sur les charges à caractère général :

- 1,25 M€ au titre de l'usine de biométhanisation (révision de prix et surcoûts),
- 65 K€ au titre de la régularisation de factures 2023 sur la station d'épuration d'Ildron.

Ces dépenses nouvelles sont financées par les redéploiements suivants :

- Prélèvement sur les dépenses imprévues (845 K€),
- Charges de gestion courante (375 K€),
- Charges exceptionnelles (95 K€).

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2024 conformément aux états détaillés ci-annexés.

5 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU